

SEQUENCE COURT MÉTRAGE

RÈGLEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL SÉQUENCE COURT MÉTRAGE

1 - LE FESTIVAL

28^{ème} édition du 20 au 24 novembre 2019

Occasion unique de découvrir de nouveaux talents cinématographiques, le Festival International Séquence Court-Métrage est présent dans de nombreuses salles à Toulouse et en Région Occitanie. L'objectif : montrer l'art du court sous toutes ses formes (fiction, animation, documentaire, expérimental) et au plus grand nombre avec une sélection de films venus du monde entier.

PROGRAMME :

- **COMPETITIONS :** Compétition Française (fiction, animation, documentaire, expérimental), Compétition Internationale (fiction, animation, documentaire, expérimental) Compétition Animation Premiers Films, Compétition Jeune Public, Compétition Collèges & Lycées.
- **PROGRAMMES THEMATIQUES :** Ouverture, Palmarès, thématiques annuelles, humour, nuit du court, cartes blanches...

PRÉSÉLECTIONS :

Formule singulière, l'association Séquence propose également **trois Présélections dans l'année** en avril, juin et septembre pour la compétition française. A travers un programme diffusé à Toulouse et en Région Occitanie, environ 20 films sont soumis au vote du public. Les 2 films sélectionnés à chaque présélection par le public participent ensuite à la Finale du Prix du Public pendant le festival en novembre.

2 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

La sélection des films s'effectue sur la production française et internationale datant au plus de 1 an précédent l'année du présent festival servant de référence (films produits après le 1^{er} janvier 2018 pour l'édition 2019).

DURÉE : Seuls les films d'une durée inférieure à 25 minutes peuvent être soumis au comité de sélection.

Le genre (Fiction, Animation, Documentaire, expérimental) des films présentés est libre. Ne sont pas acceptés les films publicitaires et institutionnels.

3 - INSCRIPTION

DATE LIMITE D'ENVOI : 1er juin 2019

Transmission du film pour la sélection par le comité:

- Inscription en postulant à l'édition correspondante sur www.filmfestplatform.com, la plateforme de l'Agence du Court-Métrage dédiée aux réalisateurs, producteurs et écoles pour participer aux festivals internationaux.

4 - SELECTION

Suite à un très grand nombre de films reçus, les réalisateurs ou producteurs se verront informés par e-mail **uniquement si la décision du comité de sélection est positive.**

Dans le cadre des présélections pour la compétition française, les films retenus par le comité seront soumis au public des salles de cinéma participant à l'opération. Les spectateurs et le Jury feront les choix déterminant lors de la finale de la compétition pendant le festival en novembre pour l'attribution des Prix.

En cas de sélection et si le film est déposé à l'Agence du Court-Métrage, les réalisateurs et producteurs devront *prévoir la disponibilité de leurs copies DCP à l'agence du Court- Métrage, 77 Rue des Cévennes 75015 Paris, aux dates mentionnées dans l'avis de sélection.*

LORSQUE LE FILM EST SÉLECTIONNÉ EN COMPÉTITION, LES RÉALISATEURS ET PRODUCTEURS S'ENGAGENT À PRÊTER LA COPIE GRACIEUSEMENT POUR LA DURÉE DU FESTIVAL.

5 - SUPPORTS ACCEPTÉS EN PROJECTION:

Les formats acceptés pour les projections sont :

- DCP : conforme aux recommandations techniques CST.

Les fichiers (Quicktime H264, Apple Pro Res...) ou DVD/Blu-Ray pourront être acceptés uniquement pour certaines projections et en fonction de la demande au moment de la sélection du film.

Les films internationaux devront être sous-titrés en français.

6 - ENVOI ET RETOUR DES COPIES DES FILMS SELECTIONNES

L'envoi de la copie (DCP) est à la charge du diffuseur/réalisateur ou producteur. Le port retour des copies des films est à la charge du festival.

Les copies en DVD reçues, ainsi que tout autre support (photos, extraits, CV, dossier de presse) seront conservés aux archives de l'association. Elles peuvent être consultées strictement sur place, ou à des fins purement pédagogiques.

7- INVITATION

Les réalisateurs ou équipes des films sélectionnés pour la finale Prix du Public seront invités à Toulouse lors de la remise des prix, le dernier samedi du festival (le transport, l'hébergement et un repas en restaurant seront pris en charge par le festival).

8 - PRIX

Le Prix du Public et le Prix du jury de la Compétition Française sont composés d'une dotation en prestation de location de matériel offerte par la société Papaye S.A (respectivement 4000 € et 3000 € en 2017). Des prix et des dotations supplémentaires seront attribués pour les autres compétitions sur le principe du vote du public (compétition Internationale, Jeune public et Animation 1ers Films).

Les prix doivent être utilisés dans un délai maximum de deux ans.

9 - ASSURANCE

Le festival Séquence supporte les frais d'assurance concernant la réception et la réexpédition des films ainsi que les éventuels transports de copies lors de plusieurs projections. Pendant cette période la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Cette

garantie ne couvre pas l'usure normale des films ni les incidents durant les projections (dont les salles de diffusion assurent la responsabilité).

10 - EXPLOITATION

L'ayant-droit garantit au festival être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ses films.

Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies de leur film pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet.

Pendant les présélections, **des extraits** (dans la limite d'une minute cumulée) des films pourront être utilisés pour monter des bandes annonces présentant le programme.

11 - CONTESTATIONS ET DEROGATIONS

Le bureau de l'association ou son délégué est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

12 - ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le bureau de l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

DATE :

NOM :

POUR LE(LES) FILM(S) :

SIGNATURE :

SEQUENCE

COURT
METRAGE

REGULATIONS - SEQUENCE SHORT-FILM FESTIVAL

THE FESTIVAL

The **28th Sequence short-film festival** will take place in Toulouse from 20th to 24th November 2019. The festival is organized by the Association Sequence. It offers to its public a "panorama" of different programs. This festival lasts five days.

Since 1992, the Sequence Festival projects short films from everywhere in the world. The objective of the Festival is to promote short-film in all formats and categories. The festival presents four competitions (National, International, 1st animation films and young audience) as well as different theme projects (documentaries, humor, short film night... or dedications to different countries or regions).

ENTRY REQUIREMENTS

May compete films completed after January 1st, 2018 that were not already previously submitted to the selection committee. Any type of film (fiction, animation, documentary, and experimental) with French or at least English subtitles can be submitted to the selection committee.

Maximum running time: 25min

Selected films in any screening format and with **French subtitles if possible** will be accepted.

Submission deadline: June 1st 2019

ENTRY PROCEDURES AND SELECTION

Participants must fill in the inscription form.

The entry form must be printed, signed and sent to the Festival office by e-mail, fax or mail.

SUBMISSION:

- **Submit the film on the on the short film submission platform for international festivals:**
www.filmfestplatform.com

One or two stills from the film or more which can be used in any publication, with permission for their use should be sent by e-mail.

SELECTION AND PROVISION OF THE COPIES

The committee watches and selects the films in Toulouse.

Because of a large number of received films, directors and producers are informed by mail **only of the positive answer** of the committee for the competition or any other theme program.

The films submitted must necessarily be available in DCP. HD files will only be accepted at the request of the festival for particular screenings.

RETURN OF FILM PRINTS

DCP, Beta, DV cam prints will be returned at the end of the Festival. DVDs, and any other material sent, will be kept in the Festival's resource centre and may be consulted at leisure. The association undertakes to use these copies exclusively for its own strictly cultural, non-commercial purposes.

EXPLOTATION

The beneficiary guarantees the Festival that he is the holder of all necessary rights (authorship, images, and intellectual property rights) for the exploitation of the films, entirely or in extracts.

INSURANCE

Receipt expenses should be covered by the production and return expenses as well as eventual transports of the copies will be covered by the Festival. During this period, the responsibility of the Festival is limited at the value of replacement of the copy. This guarantee does include neither the

normal usury of the films nor the incident during the projection (the responsibility belongs to the movie theatre and projectionists).

Insurance costs covering the period between receipt and return will be taken in charge by the Festival.

CANCELLATION

In case of a serious and unexpected problem, the association may cancel the manifestation.

I hereby accept the conditions of participation to the 28th edition of Séquence Short-Film Festival:

DATE :

NAME :

MOVIE(S) TITLE(S) :

SIGNATURE :